

SELARL Franck CHERKI & Virginie RIGOT
Huissiers de Justice Associés
119, avenue de Flandre
75019 PARIS

Téléphone : 01.40.36.06.35
Télécopie : 01.40.34.00.37
Mail : cherki-huissier@wanadoo.fr



PROCES VERBAL DE DEPOT

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE 21 DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

La société GIE THALASSOFRANCE, groupement d'intérêt économique, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 137 888, dont le siège social se situe 93 rue Jouffroy d'Abbas 75017 Paris représentée par son administrateur Monsieur PLEUVRY Jean-Luc.

LEQUEL M'A FAIT EXPOSER :

« **La société GIE THALASSOFRANCE** organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, qui permet de gagner un court séjour pour deux personnes dans un des centres THALAZUR durant l'année 2015 dans les conditions ci-après.

Ce jeu est réservé à tout client ou non client de THALAZUR âge de 18 ans et plus, **du 5 janvier au 15 décembre 2016 à minuit** résidant en France métropolitaine et à l'exclusion des personnes ayant participé à son organisation (salariés, sociétés organisatrices, prestataires etc. ...et des membres de leur famille jusqu'au 6ème degré inclus).

Le jeu est uniquement accessible par Internet à l'adresse suivante www.thalazur.fr.

Pour participer sur Internet, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'un e-mail.

Le non-respect des conditions de participation entraînera la disqualification du participant.

Nous entendons déposer ce jour, en votre étude, le règlement complet de jeu, afin qu'un procès-verbal de constat soit dressé de ce dépôt. »

DEFERANT A CETTE DEMANDE,

J'AI FRANCK CHERKI, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE AU SEIN DE LA SELARL Franck CHERKI & Virginie RIGOT, HUISSIER DE JUSTICE PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, DEMEURANT 119 AVENUE DE FLANDRE 75019 PARIS, SOUSSIGNE,

Reçu ce jour de la société exposante le règlement complet d'un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur neuf feuilles recto.

Après l'avoir visé, j'ai annexé un exemplaire dudit règlement à chacun des originaux du présent acte.

ET DE TOUT CE QUI PRECEDE, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE DEPOT, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

REGLEMENT JEU CONCOURS THALAZUR 2016

- 1 - SOCIETE ORGANISATRICE ET ORGANISATION
- 2 - PARTICIPATION
- 3 - PRIX
- 4 - DEBUT ET FIN DU JEU
- 5 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT
- 6 - RESPECT DES REGLES DU JEU
- 7 - DESIGNATION DES GAGNANTS, DEPOUILLEMENT ET REMISE DES PRIX
- 8 - UTILISATION A DES FINS PUBLICITAIRES OU COMMERCIALES
- 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTE
- 10 - EXCLUSION DE RESPONSABILITE
- 11 - CONVENTION DE PREUVE
- 12 - LITIGES
- 13 - DEPOT ET COMMUNICATION DU PRESENT REGLEMENT

1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société **GIE THALASSOFRANCE**, N° Kbis 809 137 888 RCS Paris, dont le siège social se situe à 93 rue Jouffroy d'Abbas représentée par son Administrateur Monsieur PLEUVRY Jean-Luc organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, qui permet de gagner un court séjour pour deux personnes dans un des centres THALAZUR durant l'année 2015 dans les conditions ci-après.

Ce jeu est réservé à tout client ou non client de THALAZUR âge de 18 ans et plus, **du 5 janvier au 15 décembre 2016 à minuit** résidant en France métropolitaine et à l'exclusion des personnes ayant participé à son organisation (salariés, sociétés organisatrices, prestataires etc. ...et des membres de leur famille jusqu'au 6ème degré inclus).

2 - PARTICIPATION

Le jeu est uniquement accessible par Internet à l'adresse suivante www.thalazur.fr. Pour participer sur Internet, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'un e-mail. Les personnes souhaitant participer sur Internet sont invitées à s'inscrire sur le site. Elles devront saisir tous les champs obligatoires du formulaire de l'espace client (nom, prénom, e-mail) pour pouvoir participer. Pour participer au jeu, il suffit de suivre les instructions indiquées sur le site.

Le non-respect des conditions de participation entraînera la disqualification du participant.

3 - PRIX

Le jeu est doté chaque mois des lots suivants : un court séjour Vitalité Marine (court séjour Thalazur pour Thalazur Bandol et Cabourg) pour 2 personnes sur l'un des 8 sites Thalazur durant l'année 2014, répartis comme suit :

Il est prévu 12 jeux concours avec 1 tirage au sort pour chacun :

1°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Saint Jean De Luz : du 06/01 au 21/01/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 22/01/2016.

2°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Bandol : du 03/02 au 18/02/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 19/02/2016.

3°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Ouistreham : du 02/03 au 17/03/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 18/03/2016.

4°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Antibes : du 08/04 au 28/04/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 29/04/2016.

5°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Arcachon : du 06/05 au 26/05/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 27/05/2016.

6°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Port Camargue : du 03/06 au 23/06/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 24/06/2016.

7°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Cabourg : du 06/07 au 21/07/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 22/07/2016.

8°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Royan: du 03/08 au 18/08/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 19/08/2016.

9°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Saint Jean De Luz : du 02/09 au 22/09/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 23/09/2016.

10°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Antibes : du 05/10 au 20/10/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 21/10/2016.

11°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Arcachon : du 04/11 au 24/11/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 25/11/2015.

12°) Validité du jeu concours concernant le centre de Thalazur Ouistreham : du 02/12 au 15/12/2016 à minuit, le tirage au sort ayant lieu le 16/12/2016.

1°) Tirage du 22/01/2016 : 1 lot d'une valeur marchande de 688 euros à gagner sur le site Thalazur Saint Jean De Luz.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité Marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Standard
- ce séjour comprend les petits-déjeuners,
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité Marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** du 24/01 au 24/03/2015 ; du 29/03 au 08/04 ; du 06/11 au 09/11 ; du 13/11 au 16/12/2016.

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu.

2°) Tirage du 19/02/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 1268 euros à gagner sur le site Thalazur Bandol.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Thalazur »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Exclusive côté ville
- ce séjour comprend les petits-déjeuners,
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Thalazur » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** 21/02 au 24/03/2016 ; du 29/03 au 08/04/2016 ; du 03/11 au 09/11/2016 ; du 13/11 au 16/12/2016.

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu.

3°) Tirage au sort du 18/03/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 736 euros à gagner sur le site Thalazur Ouistreham.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double côté ville
- ce séjour comprend les petits-déjeuners
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** 20/03 au 24/03/2016 ; du 29/03 au 15/04/2016 ; du 25/09 au 15/10/2016 ; du 06/11 au 09/11/2016 ; du 13/11 au 16/12/2016

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu

4°) Tirage au sort du 29/04/2016 : 1 lot d'une valeur marchande de 736 euros à gagner sur le site Thalazur Antibes.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité Marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Alpilles
- ce séjour comprend les petits-déjeuners,
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité Marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** du 03/11 au 09/11/2016 ; du 13/11 au 22/12/2016 ; du 2/01/17 au 24/02/17

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu.

5°) Tirage au sort du 27/05/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 844 euros à gagner sur le site Thalazur Arcachon.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité Marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Classique
- ce séjour comprend les petits-déjeuners
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité Marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** du 03/11 au 09/11/2016 ; du 13/11 au 16/12/2016 ; du 2/01/17 au 24/02/17

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu

6°) Tirage du 24/06/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 696 euros à gagner sur le site Thalazur Port Camargue.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité Marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Jardin
- ce séjour comprend les petits-déjeuners,
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité Marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** du 03/11 au 09/11/2016 ; du 13/11 au 22/12/2016 ; du 2/01/17 au 24/02/17

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu.

7°) Tirage du 22/07/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 968 euros à gagner sur le site Thalazur Cabourg.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Thalazur »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Premium
- ce séjour comprend les petits-déjeuners
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Thalazur » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** du 25/09 au 15/10/2016 ; du 06/11 au 17/12/2016 ; du 2/01/17 au 24/02/17

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu

8°) Tirage au sort du 19/08/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 724 euros à gagner sur le site Thalazur Royan.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité Marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Standard
- ce séjour comprend les petits-déjeuners,
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité Marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** du 03/11 au 09/11/2016 ; du 13/11 au 16/12/2016 ; du 2/01/17 au 24/02/17

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu.

9°) Tirage au sort du 23/09/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 688 euros à gagner sur le site Thalazur Saint Jean De Luz.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Standard
- ce séjour comprend les petits-déjeuners
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** du 06/11 au 09/11 ; du 13/11 au 16/12/2016 ; du 2/01/17 au 24/02/17

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu

10°) Tirage au sort du 21/10/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 736 euros à gagner sur le site Thalazur Antibes.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité Marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Alpilles
- ce séjour comprend les petits-déjeuners,
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité Marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** du 03/11 au 09/11/2016 ; du 13/11 au 22/12/2016 ; du 2/01/17 au 24/02/17

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu.

11°) Tirage au sort du 25/11/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 844 euros à gagner sur le site Thalazur Arcachon.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité Marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double Classique
- ce séjour comprend les petits-déjeuners,
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité Marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** du 03/11 au 09/11/2016 ; du 13/11 au 16/12/2016 ; du 2/01/17 au 24/02/17

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu.

12°) Tirage au sort du 23/12/2016: 1 lot d'une valeur marchande de 736 euros à gagner sur le site Thalazur Ouistreham.

Ce voyage est défini comme ci-après :

- nombre de jours : 2 jours de thalassothérapie « Vitalité Marine »
- nombre de nuits : 2
- nombre de personnes : 2
- chambre double côté ville
- ce séjour comprend les petits-déjeuners,
- ce séjour ne comprend pas : l'acheminement au site et le retour, la taxe de séjour, les pourboires, les repas, les boissons ou tout extra au bar et restaurant, les soins supplémentaires en dehors des soins « Vitalité Marine » planifiés.

Date du séjour : suivant disponibilité en **SEMAINE (excepté vendredi et samedi soir)** 03/01 au 26/03/2016 ; du 2/01/17 au 24/02/17

Séjour valable dans les périodes citées ci dessus. Séjour non échangeable, non modifiable, non remboursable et non cessible à un tiers. Si non utilisation dans les dates prévues, le séjour sera perdu.

4 - FONCTIONNEMENT, DUREE ET FIN DU JEU

Pour gagner les lots il faut répondre à 4 questions sur le site thalazur.fr. La prise en compte des réponses des participants joueurs, ayant bien répondu aux 4 questions, se fera dans l'ordre d'arrivée des réponses.

En cas de pluralité de gagnants, il sera procédé à un tirage au sort pour désigner le gagnant du lot. Les participants ne peuvent jouer qu'une fois. Les réponses doivent être données sur le site du jeu et exclusivement par envoi e-mail, le procédé du SMS est exclu.

Le début du jeu est fixé suivant le calendrier Article 3.

La fin du jeu est fixée suivant le calendrier Article 3.

5 - GRATUITE DU JEU ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Le jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Les frais engagés pour la participation au présent Jeu THALAZUR seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à : THALAZUR 93 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris. Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 48 heures suivant la participation et comporter les documents exigés sur la base suivante :

- A l'inscription le montant forfaitaire sera de 0,14€ pour 2 minutes, nécessaires à l'inscription.
- Les connexions suivantes seront remboursées pour un montant forfaitaire de 0,07€ par jour, correspondant à 3 minutes nécessaires à la validation des jeux ainsi qu'à la consultation des résultats.

Conditions de remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier du remboursement de sa participation, le joueur devra joindre à sa demande :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date, l'heure de sa participation
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (telles que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement,

dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le remboursement des photocopies demandées sera sur la base de 0,08€ l'unité.

Le remboursement des frais engagés lors de l'envoi des demandes de remboursement sera effectué uniquement sur demande écrite au tarif lent en vigueur de 0.42€.

Il sera procédé à un remboursement global en fin de mois.

6 - RESPECT DES REGLES DU JEU

La participation au présent jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou par internet concernant l'interprétation du présent règlement.

7 - DESIGNATION DES GAGNANTS, DEPOUILLEMENT ET REMISE DES PRIX

La désignation des gagnants résulte d'un dépouillement automatique pour les bonnes réponses, mis au point par la société RHINOS - SOLUTION prestataire, qui indique pour chaque participant la date et l'heure d'arrivée de sa réponse aux 4 questions avec le libellé gagnant-perdant.

Le dépouillement est effectué suivant le calendrier Article 3 et le futur gagnant est annoncé dans la newsletter THALAZUR du mois suivant.

La liste des gagnants sera affichée, à la suite d'un tirage au sort fait par huissier, Maître Cherki, sur le site du jeu sans leurs coordonnées personnelles (adresse etc...). Les participants acceptent ces affichages.

Ces résultats ne mentionnent que le gagnant du lot, dans la limite du nombre des prix.

Modalités d'information et justification à fournir : une seule inscription par personne, champs demandés : Nom, prénom, E-Mail.

Si les gagnants ne prennent pas contact à la suite de l'affichage des résultats avec THALAZUR dans un délai de 30 jours, suivant l'affichage par la société organisatrice sur le site du jeu ou sur le site de la société — www.thalazur.fr leur gain ne pourra plus leur être attribué.

Est désigné comme participant valablement enregistré, ayant gagné, la personne, qui justifie avoir complété intégralement son formulaire de participation avec toutes les indications nécessaires pour prendre contact avec lui.

Il devra justifier de son identité par l'envoi d'une photocopie d'une pièce d'identité dans les huit jours de l'affichage.

8 - UTILISATION A DES FINS PUBLICITAIRES OU COMMERCIALES

Les gagnants autorisent par avance les organisateurs à utiliser à titre gratuit leur nom dans les messages presse et dans toutes les manifestations publi-promotionnelles liées à ce jeu. Ces informations sont nécessaires pour l'attribution du lot.

Les participants autorisent l'utilisation de leur nom, prénom et adresse pour l'envoi ultérieur, le cas échéant, de bons d'achat ou autres informations éditées par THALAZUR, et ce à titre gratuit.

Chaque participant qui ne souhaite pas recevoir des bons d'achat, doit l'indiquer dans la case du formulaire de participation au jeu.

9 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément a la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant à la société : THALAZUR 93 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris.

10 - EXCLUSION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et de reporter les dates annoncées.

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunications et décline toute responsabilité quant aux conséquences de mauvaises connexions, de connexions incomplètes, de pertes d'informations informatiques émanant du participant ou de la société.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leur message informatique en raison de problèmes de réseaux.

La société THALAZUR n'assure aucun suivi, contrôle, ni vérification des conditions dans lesquelles le gagnant voyage pour rejoindre le site, elle ne joue aucun rôle d'agence de voyage : le couple gagnant est considéré comme ayant organisé seul son voyage, sans intervention d'un tiers, ce qui est accepté par tous les participants.

11 - CONVENTION DE PREUVE

Les participants sont informés qu'en cas de problème la preuve d'une information ou d'un fait concernant le jeu résulte des fichiers informatiques gérés par le prestataire RHINOS - SOLUTION pour le compte de THALAZUR.

Ces éléments constituent les moyens de preuve dont il pourra être fait usage comme s'il s'agissait d'écrit dans le cadre d'un litige ou d'une contestation.

12 - LITIGES

Tous les litiges découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes ou de leurs suites seront tranchés par les **Tribunaux du ressort du siège social de la société SCIH - Thalazur à La Rochelle.**

13 - DEPOT ET COMMUNICATION DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maître Franck CHERKI, Huissier de Justice, 119 Avenue de Flandre 75019 PARIS.

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande écrite en indiquant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse) à l'adresse du jeu : **THALAZUR 93 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris.**

Les frais postaux seront remboursés au tarif postal lent en vigueur sur simple demande.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et le gain attribué.

Chaque modification sera déposée comme le présent règlement auprès de **Maître CHERKI**,
Huissier de Justice 119 Avenue de Flandre 75019 PARIS.